



collectif

associations



solidarité

populations

fondations

Economie sociale et solidaire

ESS

emploi

coopératives

mutuelles



ALSACE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

insertion

Fondation
de
France

social

besoins



Banque mutualiste	Association de droit local	Groupe écon. solidaire	Groupe écon. solidaire
garantir collectivement le capital emprunter	Financeur solidaire pour l'emploi	Insertion professionnelle	Aider les personnes vulnérables
1904	1996	1989	1989
78 230 salariés	15 salariés 20 bénévoles	380 salariés 15 bénévoles	200 salariés 50 volontaires
PNB 5,3 milliards	Budget 930 k€	Chiffre d'affaire 4 millions	Budget 180 million
sociétaires	Adhérents	Adhérents	Adhérents

LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (1)

NOR: ERNX1315311L

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/7/31/ERNX1315311L/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/7/31/2014-856/jo/texte>

II. - L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre :

1° Par les personnes morales de droit privé constituées sous la forme:

- de coopératives,
- de mutuelles ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances
- de fondations
- d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou, le cas échéant, par le code civil local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

2° Par les sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent les conditions suivantes :

a) Elles respectent les conditions fixées au I du présent article ;

b) Elles recherchent une utilité sociale au sens de l'article 2 de la présente loi ;

c) Elles appliquent les principes de gestion suivants :

- le prélèvement d'une fraction définie par arrêté du ministre chargé de l'économie sociale et solidaire et au moins égale à 20 % des bénéfices de l'exercice, affecté à la constitution d'une réserve statutaire obligatoire, dite « fonds de développement », tant que le montant total des diverses réserves n'atteint pas une fraction, définie par arrêté du ministre chargé de l'économie sociale et solidaire, du montant du capital social. Cette fraction ne peut excéder le montant du capital social. Les bénéfices sont diminués, le cas échéant, des pertes antérieures ;
- le prélèvement d'une fraction définie par arrêté du ministre chargé de l'économie sociale et solidaire et au moins égale à 50 % des bénéfices de l'exercice, affecté au report bénéficiaire ainsi qu'aux réserves obligatoires. Les bénéfices sont diminués, le cas échéant, des pertes antérieures ;
- l'interdiction pour la société d'amortir le capital et de procéder à une réduction du capital non motivée par des pertes, sauf lorsque cette opération assure la continuité de son activité, dans des conditions prévues par décret. Le rachat de ses actions ou parts sociales est subordonné au respect des exigences applicables aux sociétés commerciales, dont celles prévues à l'article L. 225-209-2 du code de commerce.

Economie sociale - statut garantissant :

- Un collectif
- La gestion démocratique
- La non-lucrativité individuelle

Economie solidaire - finalité (indépendamment du statut) :

- Insertion par l'activité économique
- Entreprises adaptées
- Commerce équitable

Réseau universitaire EMES sur l'entreprise sociale donne les faisceaux d'indicateurs suivants pour identifier ce qui est dans l'entrepreneuriat social:

Les indicateurs de la dimension économique

- Une activité continue de production de biens ou de services
- Un niveau significatif de prise de risque économique
- Un niveau minimum d'emploi rémunéré

Les indicateurs de la dimension sociale

- Un objectif explicite de service à la communauté
- Une initiative émanant d'un groupe de citoyens
- Une limitation de la distribution des bénéfices

Les indicateurs de la structure de gouvernance

- Un degré élevé d'autonomie
- Un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital
- Une dynamique participative

**Développement Durable
responsabilité sociétale des entreprises (RSE) :**

Se caractérise par un engagement complémentaire à la vocation statutaire, peut être temporaire quand le temps et les moyens sont disponibles

Economie sociale et solidaire:

Se singularise par sa vocation statutaire et la permanence de l'activité, de la vocation, du fonctionnement...

Chiffres nationaux

Figure 1 – Ventilation de l'économie sociale par famille et par secteur institutionnel de la comptabilité nationale en 2012

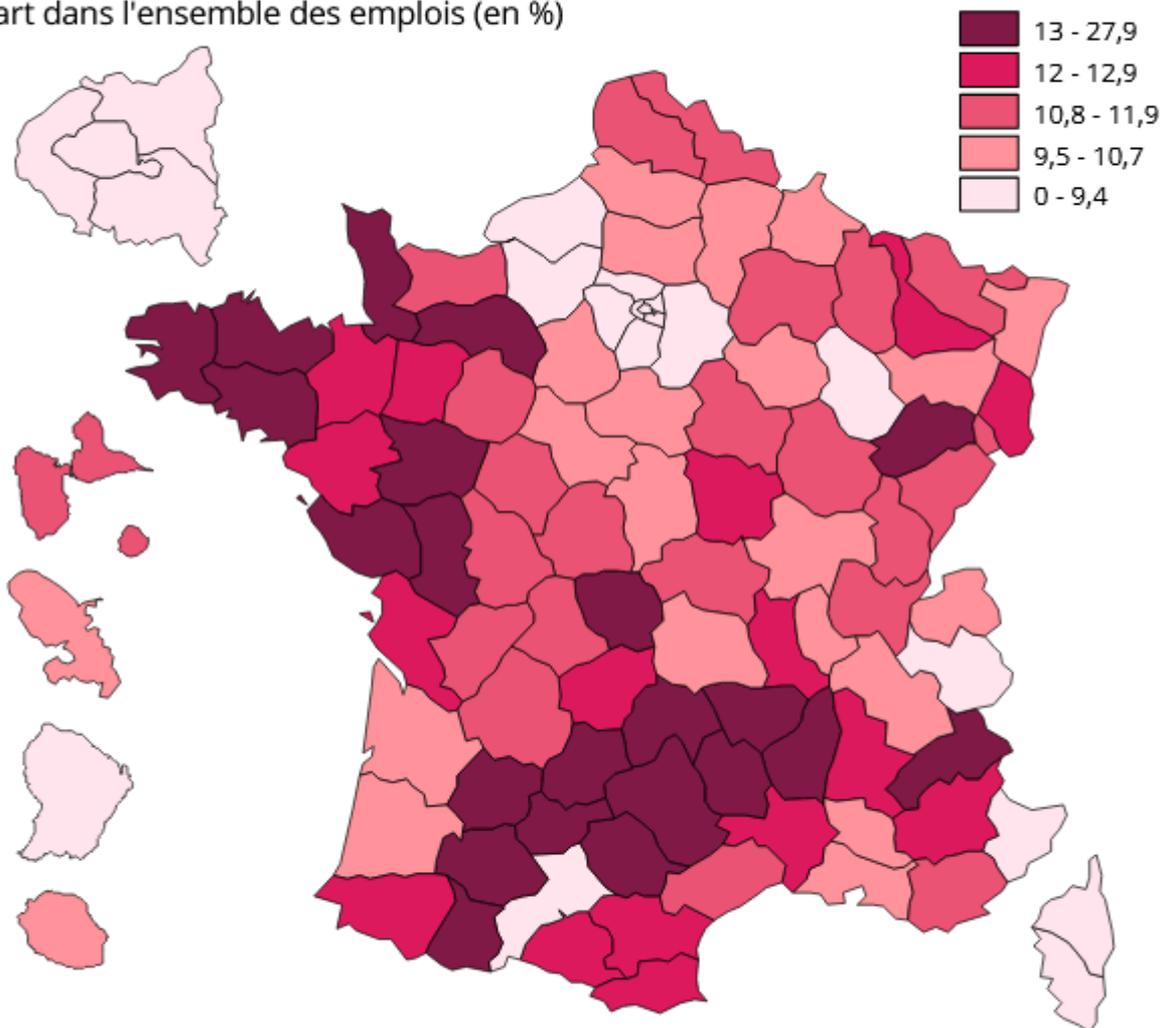
	Valeur ajoutée (en Mds d'euros)	Masse salariale (en Mds d'euros)	Effectif salarié au 31 décembre
Ventilation par famille			
Associations et fondations	65,1	44,1	1 886 150
Coopératives	14,7	11,3	307 020
Mutuelles	10,1	4,6	131 410
Ensemble	89,9	60	2 324 580

Figure 3 – L'emploi dans les familles de l'économie sociale au 31 décembre 2012

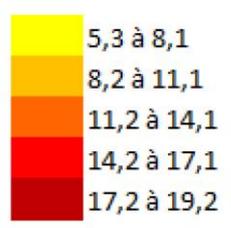
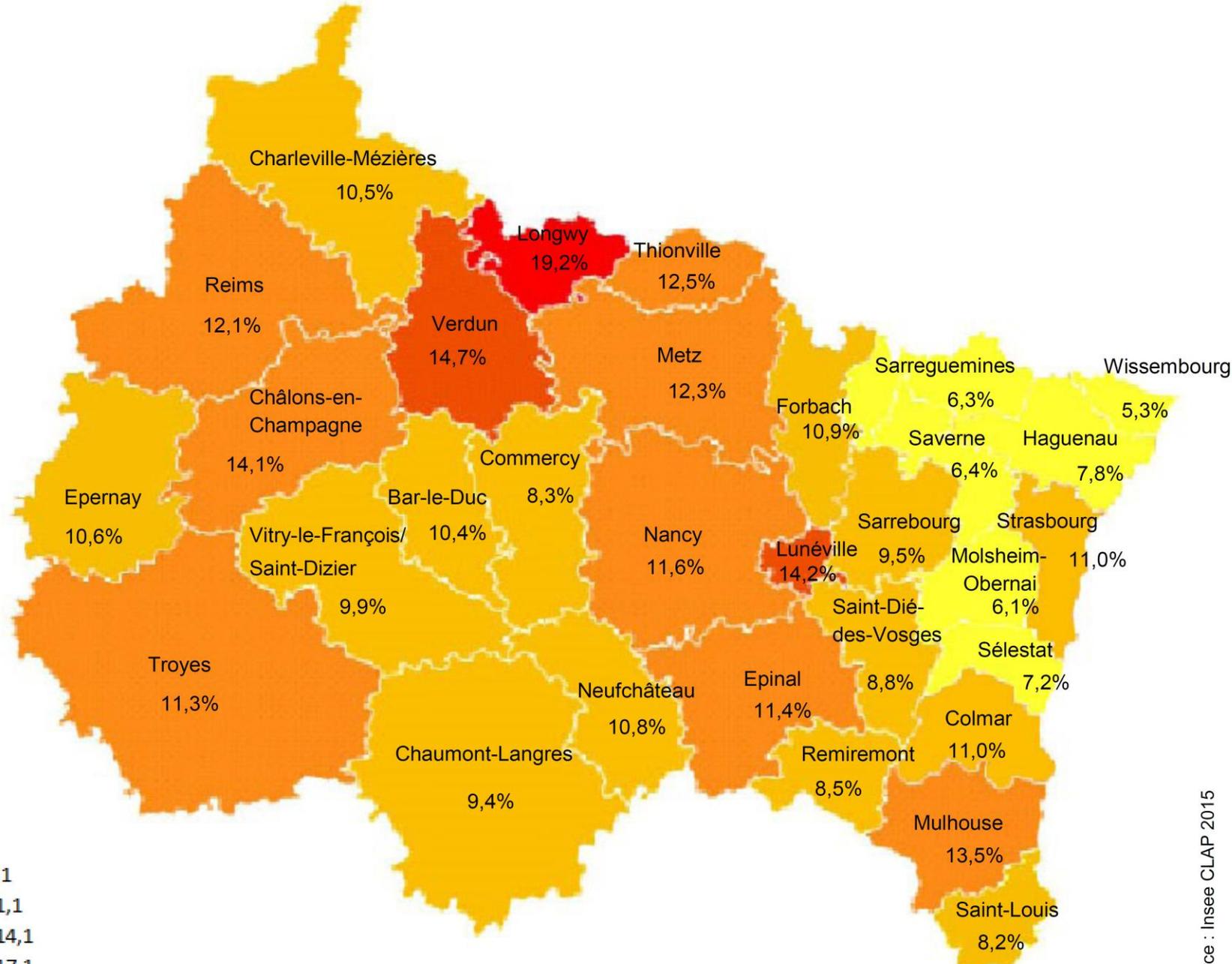
	Effectif salarié	Nombre d'établissements ¹	Effectif salarié moyen
Action sociale	860 510	29 570	29
Éducation	333 640	17 640	19
Santé	127 170	3 530	36
Services aux entreprises	96 990	10 190	10
Sport	66 980	20 220	3
Culture et loisirs	47 130	11 500	4
Hébergement et restauration	24 890	3 320	7
Autres associations	255 660	37 650	7
Ensemble des associations	1 812 970	133 620	14
Ensemble des fondations	73 180	1 320	55
Coopératives de crédit	169 130	14 880	11
Coopératives du domaine agricole	66 810	4 680	14
Coopératives de production	25 240	1 490	17
Autres coopératives ²	45 850	2 810	16
Ensemble des coopératives	307 020	23 860	13
Mutuelles régies par le code de la mutualité	85 760	4 670	18
Mutuelles régies par le code des assurances	45 650	2 440	19
Ensemble des mutuelles	131 410	7 110	18
Ensemble de l'économie sociale	2 324 580	165 910	14

Emploi salarié départemental de l'économie sociale au 31 décembre 2012

Part dans l'ensemble des emplois (en %)



En Grand Est

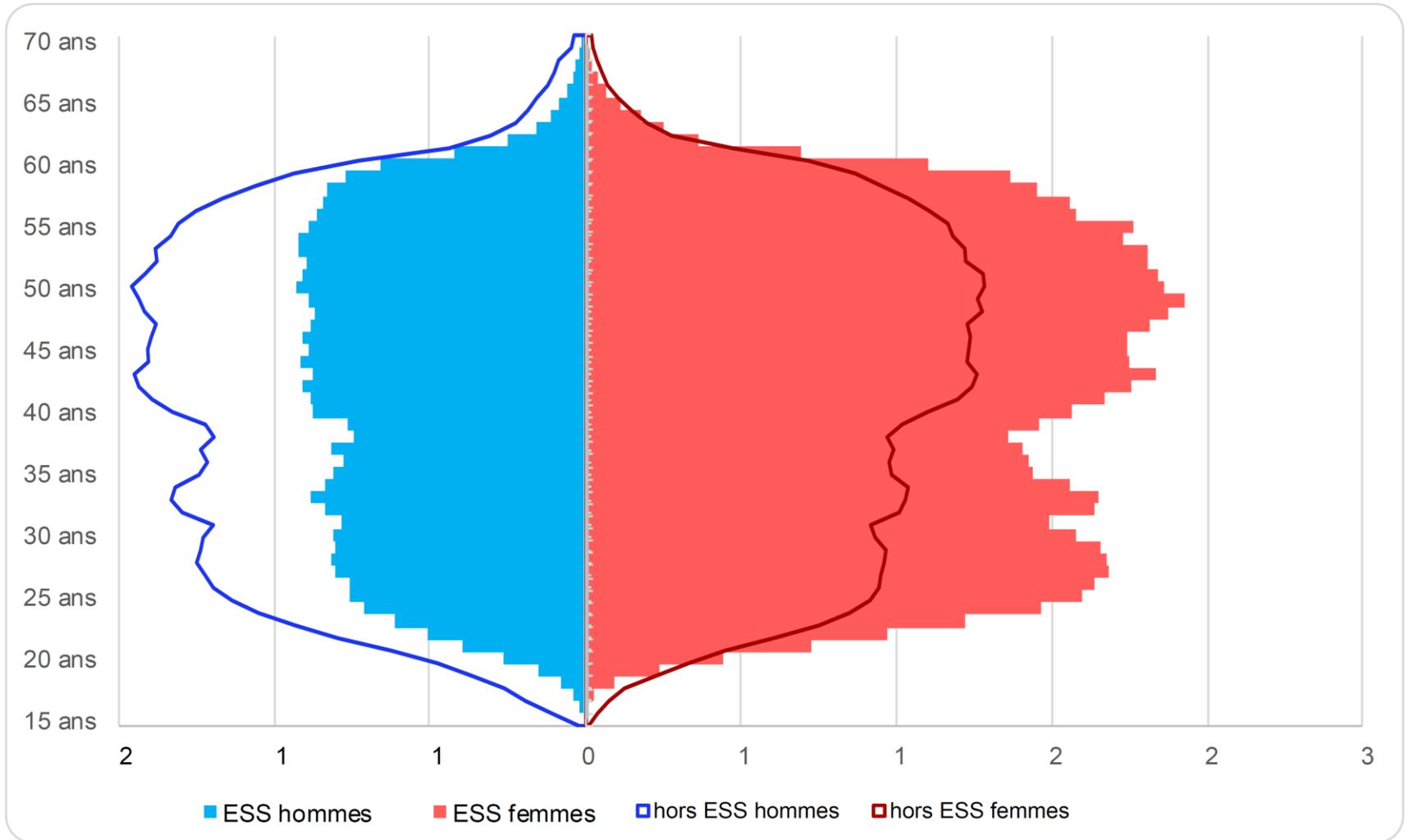


[18] Top 10 des principaux employeurs de l'économie sociale en Grand Est - 2015

Rang	Nom	Famille détaillée	Effectifs en ETP
1	Banque Populaire - Caisse d'Epargne	Coopératives de crédit	5 000 à 5 999
2	Crédit Mutuel	Coopératives de crédit	5 000 à 5 999
3	Crédit Agricole	Coopératives de crédit	4 000 à 4 999
4	Groupe SOS seniors	Santé	3 000 à 4 999
5	Association nationale pour la formation professionnelle	Éducation : formation des adultes et formation continue	2 000 à 2 999
6	ABRAPA (Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées)	Social : aide à domicile	2 000 à 2 999
7	Fondation Vincent de Paul	Fondations	2 000 à 2 999
8	Adultes enfants inadaptés mentaux	Social : aide par le travail	2 000 à 2 999
9	Croix rouge française	Éducation : formation initiale	1 000 à 1 999
10	Hôpitaux privés de Metz	Santé	1 000 à 1 999

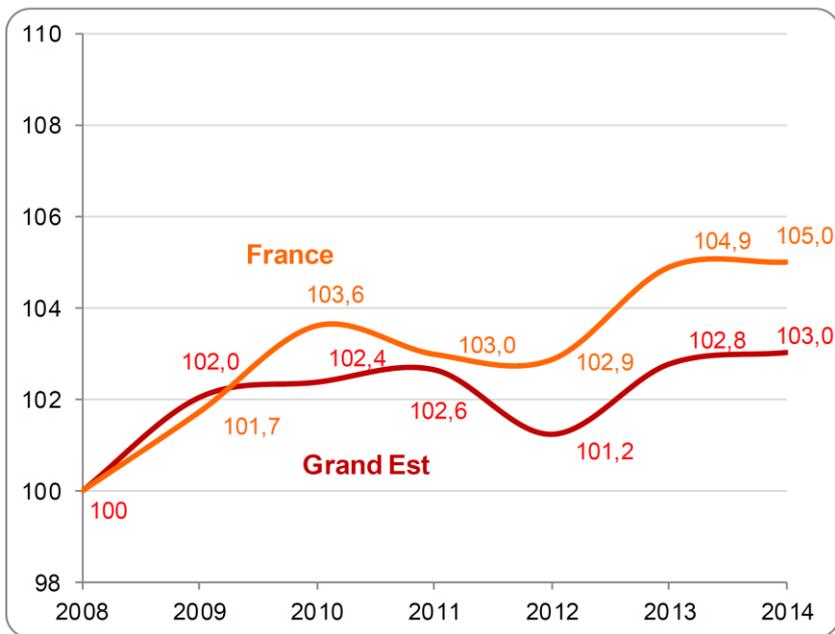
Source : Insee CLAP 2015

[16] Répartition par âge et sexe des effectifs dans l'ESS et hors ESS - 2014



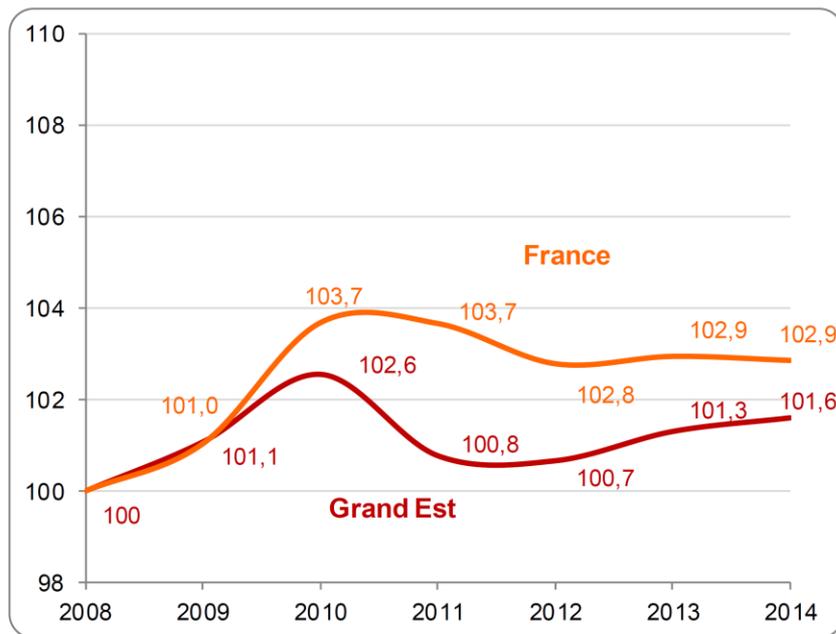
Source : Insee DADS 2014

[2] Evolution de l'emploi salarié dans l'ESS –
 comparaison Grand Est / France
 Base 100 : 2008



Source : Insee CLAP 2008-2014

[3] Evolution du nombre d'établissements dans l'ESS –
 comparaison Grand Est / France
 Base 100 : 2008



Source : Insee CLAP 2008-2014

Des enjeux à venir:

- Hybridation des modèles économiques
- Le développement des partenariats ESS – hors ESS
- L'émergence de nouvelles activités là où les besoins ne sont pas couverts
- Le numérique
- La gouvernance et le bénévolat